



DEMANDE DE READHESION 2024

n°adhérent SCV :

Adhérent principal NOM et Prénom :

Adhérent(s) supplémentaire(s) NOM et Prénom :

Si adhérent mineur : joindre l'autorisation parentale

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe et/ou portable :

Mail :

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Vétérinaire : adresse :

..... tél :

NOM DU 1^{er} CHIEN : affixe :

Race/type	LOF : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui : n° :
Sexe : <input type="checkbox"/> mâle <input type="checkbox"/> femelle	Né(e) le :
N° identification tatouage :	N° de carnet de travail :
Emplacement :	N° de licence :
Puce :	CNEAC :
	CUN-CBG : CUNSE :

Vaccinations :

Carré - C	Hépatite - H	Leptospirose - L	Rage - R
Dates :			

ASSURANCE :

Compagnie :

Adresse :

N° de police Responsabilité civile :

Conformément à la Loi n°99-05 du 6 janvier 1999 et à l'arrêté du 27 avril 1999, les chiens de 1^{ère} catégorie sont soumis à des règles particulières (dont stérilisation, port de la muselière, etc).

Ils n'ont pas accès aux activités de mordant du Club Canin Yonnais

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent fournir une copie du permis de détention.

Fait à, le

signature :

(précédée de la mention « certifié exact »)

DEMISSION

Je soussigné, Nom..... Prénom

Adresse :

Conformément aux statuts (article 9), donne ma démission de sociétaire du club canin yonnais à compter du 1^{er} janvier 2023

Fait à, le Signature :



READHESION 2024

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE READHESION :

- Photocopie des vaccinations en cours de validité (passeport/carnet de vaccinations)
- Photocopie de l'attestation de responsabilité civile
- L'autorisation parentale pour les mineurs, le cas échéant
- Règlement par carte bleue sur le site du Club Canin Yonnais <https://ccy.sumupstore.com/>



- Règlement par chèque à l'ordre du Club canin yonnais

Seuls les dossiers complets seront acceptés (le moniteur devra cocher les cases pour contrôle)

COTISATION ANNUELLE

75,00€ (65 € + 10 €*)

*Participation forfaitaire d'aide au Club : 10 € déductible sur l'adhésion de l'année suivante, si présence lors de nos manifestations, journées de travaux/ réparations en 2024.

Pour un conducteur supplémentaire	20,00€
Pour un ou plusieurs chiens supplémentaires	00,00€

COTISATION A LA SOCIETE CANINE DE VENDEE :

- Bulletin d'adhésion complété
- Chèque établi à l'ordre de la « SCV » 8,00€